

PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 27/09/2024

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2024-29

Objet : Budget 2024 : décision modificative n°2

Rapporteur : M. Sébastien Arnoux

Exposé des motifs :

Considérant qu'il est proposé la décision modificative n° 2.

Considérant que cette décision modificative s'équilibre à 148 000.00€ HT,

Considérant les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 392 000.00 € HT :
Considérant que ces réajustements correspondent principalement à un rééquilibrage de l'autofinancement, d'un transfert de chapitre à chapitre et du constat d'un besoin de refacturation recette.

- Mouvements réels :
 - Dépenses : - 25 000.00 € chapitre 011
 - Dépenses : + 130 000.00 € chapitre 012
 - Recettes : + 200 000.00 € chapitre 70
 - Recettes : + 55 000.00 € chapitre 74
- Mouvements d'ordres :
 - Dépenses : + 287 000.00 € chapitre 042
 - Recettes : + 137 000.00 € chapitre 042

Considérant que les réajustements budgétaires d'investissement s'équilibrent à - 244 000 € HT :
Considérant que ces réajustements correspondent principalement à un rééquilibrage de l'autofinancement, et des conséquences budgétaire du positionnement pris pour l'opération d'équipement 176.

- Mouvements réels :
 - Dépenses : + 70 000.00 € chapitre 20
 - Dépenses : + 65 000.00 € chapitre 21
 - Dépenses : - 24 500.00 € chapitre 23 (pour opération d'équipement 176)
 - Dépenses : - 244 500.00 € chapitre opération d'équipement 176
 - Recettes : + 31 000.00 € chapitre 13
 - Recettes : - 180 000.00 € chapitre 13 (pour opération d'équipement 176)
 - Recettes : - 110 500.00 € chapitre 16
 - Recettes : - 24 500.00 € chapitre 23 (pour opération d'équipement 176)
- Mouvements d'ordres :

- o Dépenses : + 137 000.00 € chapitre 040
- o Dépenses : - 247 000.00 € chapitre 041 (pour opération d'équipement 176)
- o Recettes : + 287 000.00 € chapitre 040
- o Dépenses : - 247 000.00 € chapitre 041 (pour opération d'équipement 176)

Vous trouverez en annexe l'ensemble des mouvements affectant ce document budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve la décision modificative n° 2 au Budget 2024 ci-jointe qui s'équilibre en totalité à 148 000.00 € HT.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsonne, M. Chassary, MME Dherbecourt, MME Novaretti, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, MME Harnequaux, M. Paoletti, MME Clément, M. Porta

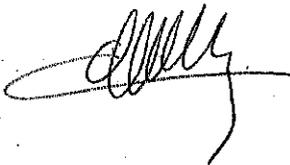
Avaient donné une procuration écrite :

M. Roussel a donné pouvoir à M. Paoletti, M. Vallespi à MME Dherbecourt, MME Noguier à M. Malavieille, M. Pissas à M. Chassary, M. Nicolas à MME Novaretti, M. Blanc à M. Scorsonne

Fait à Vers, le 27 septembre 2024.

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Régude

400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard

Tél : 04 66 37 50 99 • Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844